RELEVE DE DECISION DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2018

Présents : Pierre-Louis FILLET, Pierre Hustache, Monique Feugier, Gilles Chazot, Françoise

Chatelan, Marie-Odile Baudrier

Excusés : Jean-Louis Gontier, Emmanuel Drogue, Camille Michel

Budget principal et eau-assainissement

1 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion exercice 2017 pour le budget communal et eau-assainissement

Budget communal

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
247 489.88 €	260 212.02 €	131 185.71 €	288 619.13 €

excédent de fonctionnement : + 12 722.14 € excédent d'investissement : + 157 433.42 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Fonctionnement : + 210 244.20 € Investissement : - 26 146.18 €

On constate sur cet exercice une baisse de la CAF car le produit de la vente de bois 2017 n'a pas été encaissé sur cet exercice. L'équilibre financier dépend du cours du bois. Néanmoins, le résultat de clôture permet de couvrir une année de dépenses de fonctionnement.

Budget eau assainissement

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
49 563.25 €	50 649.42 €	452 512. 46 €	245 091.32 €

excédent de fonctionnement : + 1 086.17 € déficit d'investissement : - 207 421.14 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Fonctionnement : + 57 050.52 € Investissement : + 45 713.75€

En 2017, réalisation d'investissement prévu de longue date (STEP de la Martelière).

Après avoir rappelé les chiffres clés, présenté le détail des comptes et répondu aux questions des conseillers, Pierre-Louis FILLET se retire de la salle et laisse le Conseil Municipal délibéré. Gilles Chazot soumet aux votes les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe eau assainissement. Validé à l'unanimité des présents.

Le Maire rappelle que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les comptes de gestion du trésorier municipal du budget communal et du budget eau assainissement pour l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

<u>2 - Affectation du résultat de fonctionnement 2017 pour le budget communal et</u> eau-assainissement :

Budget principal

Résultat à affecter : 210 244.20 €

Affectation en réserve en investissement : 27 000 €

Report en fonctionnement : 183 244.20 €

Adopté à l'unanimité

Budget eau assainissement : Résultat à affecter : 57 050.52 €

Affectation en réserve en investissement : 0 € Report en fonctionnement : 57 050.52 €

Adopté à l'unanimité

3 - Vote du budget communal et eau-assainissement pour l'exercice 2018

Budget communal

Le conseil municipal examine le budget primitif communal pour l'exercice 2018 qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 496 496.11 € Section investissement en dépenses et en recettes : 336 073.40 € Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le budget à l'unanimité.

Budget eau assainissement

Le conseil municipal examine le budget primitif eau assainissement pour l'exercice 2018 qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 148 320.39 € Section investissement en dépenses et en recettes : 203 680.56 € Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le budget à l'unanimité.

4 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Après délibération (5 voix pour), il est décidé d'appliquer une hausse de 1% aux taux d'imposition soit

taxe d'habitation : 5,85 %
taxe foncière bâti : 7,01 %
taxe foncière non bâti : 25,40 %

5 - Subventions 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Association les Yeux Fertiles : 150 euros pour l'organisation d'un concert à St Julien en Vercors dans le cadre du « Festival des Chapelles Royans Vercors »

- Association des Parents d'élèves St Martin-St Julien en Vercors: 750 euros pour soutenir les projets scolaires 2015 -2016 et 500 euros pour participer au financement de la fête de la mobilité douce en septembre 2018
- Club Alpin Vercors Sud: 120 euros pour 3 enfant inscrits (40 euros /enfant)
- Vercors Ski de Fond (VSF): 320 euros pour 8 enfants inscrits (40 euros/enfant)
- Collège voyage scolaire : 180 euros sur la base de 10 euros / nuit/ enfant. La subvention sera versée directement aux familles pour les élèves suivants :

Bathier Célia : 5 nuits / 50 euros

Volle Ambre : 4 nuits / 40 euros

Chazot Quentin : 5 nuits / 50 euros

Cappoen Jules : 2 nuits / 20 euros

Roux Ysao: 2 nuits / 20 euros

- Association El Condor : 50 euros

Traversée du village

6- Aménagement de la traversée du village : compte rendu du groupe de travail

Il est prévu d'installer 4 écluses (entrée nord - entrée sud- 2 au centre du village) matérialisées par des séparateurs jardinières de 2,5 mètres. Le service technique de la CCRV interviendra pour la pose des potelets.

Des bancs autour des tilleuls de l'église et pour le jardin de village seront réalisés par Pierre-Laurent.

Personnel

7- Remplacement de l'agent technique

Jean-Noël Drogue a accepté de reprendre du service pour assurer le remplacement de Pierre-Laurent pendant son arrêt maladie. Jean-Noël fera l'entretien des stations d'épuration, du réseau d'eau et l'entretien courant de la crèche et de l'école maternelle. Les autres tâches seront réalisés par les services techniques de la CCRV comme prestation de service.

Voirie

8- Programme de travaux de voirie pour 2018 : route des Combettes / autres routes

L'entreprise Cheval doit fournir un devis pour la reprise de la route des Combettes.

9- Liaison pédestre entre La Balme de Rencurel et le village

Marie-Odile Baudrier présente l'avancée du projet de liaison pédestre entre Rencurel - Saint Julien et Saint Martin en Vercors. Entre le village de St Julien et St Martin en Vercors, le tracé du sentier a pu être finalisé, la signalétique va être mise en place. Sur la portion permettant de relier Rencurel au village, des portions ont pu être ré ouverte comme entre les Granges et les Clots mais des points de blocage restent. Ainsi entre les Clots et la Martelière, il est nécessaire de trouver un accord avec 12 propriétaires différents. La situation a été

présentée à Stéphane Fayollat, chargé de mission au PNRV. Pierre-Louis Fillet interviendra en appui de Marie-Odile Baudrier.

Bâtiments communaux

10- Salle des fêtes : règlement intérieur, caution :

Il est rappelé que le règlement intérieur existe. Un état des lieux du mobilier de la salle est présenté. Sur les 13 tables, seules 5 sont en bon état. 5 autres vont être réparées par Pierre-Laurent. 3 tables sont trop endommagées : le plateau sera changé par un panneau en contreplaqué 3 plis.

La peinture des murs doit être reprise.

11- Mise en sécurité de l'Agence Postale Communale : travaux et financement via le fonds de péréquation de la Poste.

Le 27 mars, les référents sécurité de la Poste sont venus inspecter les locaux de la mairie et ont proposés des mesures pour réduire les risques d'effraction. Il s'agit d'installer une sirène et de renforcer la porte qui mène au coffre fort avec une plaque métallique. Il est possible d'obtenir des subventions pour ces travaux dans le cadre du Fonds de péréquation de la Poste.

12- Travaux complémentaires pour la réfection du sol de l'école : demande de subvention

Suite aux mesures préconisées pour réduire le radon dans l'école maternelle, les entreprises consultées pour la réfection du sol de l'école ont actualisés les devis. Cela entraîne un surcoût de 3 487 euros. Une demande de subvention complémentaire est faite auprès du Département.

Questions diverses

13- Adhésion au groupement de commande pour les marchés d'assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté des Communes du Royans Vercors a délibéré pour constituer un groupement de commande avec les communes membres de l'EPCI qui le souhaitent et trois syndicats qui ont déclaré leur intérêt à participer à cette procédure afin :

- de doter les collectivités et établissements associés des compétences et savoirs faires nécessaires à la passation de marchés d'assurance par l'assistance d'un prestataire conseil en assurances, générant ainsi une efficacité économique d'achats
- et de mettre en place une mutualisation des procédures de passation des marché pour 6 types de garanties (Dommages aux biens et annexes/ Assurance des responsabilités et défense recours (ou « responsabilité civile »)/ Flotte Automobile et Auto missions/ Contrat auto collaborateurs/ Protection juridique et défense pénale/ Protection environnement)

Les élus décident de s'engager dans cette démarche et autorisent le Maire à signer la convention.

<u>14 - Accès centre la Matrassière</u>:

Pierre-Louis FILLET informe les conseillers de la proposition M. Revol, héritier de Mme Berthuin, de modifier le chemin d'accès au centre de la Matrassière en le déplaçant plus à l'ouest par un échange de parcelle. Cela permettrait d'améliorer l'accès.

Fin du conseil à 23h30